

Réunion de la commission environnement du 21 avril 2008

Commission environnement :

Monsieur le maire, Xavier Canu.

Responsable de la commission, Jean Louis Garros.

Membres de la commission : Patrick Drieu, Brigitte Petit, Laurent Jeanne, Maxime Turpin, Bernard Faine, Pascal Masse, Thierry Diverres, Bernard Hubert.

Ordre du jour : mise en place de la commission. Ramassage des ordures ménagères. Voirie. Haies. Ruissellements...

Tri sélectif :



Afin de rendre plus efficace le tri sélectif et d'en maîtriser le coût, la commission propose l'envoi d'un courrier de sensibilisation à tous les habitants de la commune.

Voirie :



4 camions d'enrobé ont été nécessaire pour reboucher les principaux trous sur les routes de la commune, pour environ 1600 euros.

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et donc de réduire la vitesse des véhicules, la commission souhaite qu'une signalisation au sol Route de Genneville soit étudiée ainsi que sur le haut st-Nicol.

Carrière des Vâts :

La commission prend acte de la demande de fermeture de l'exploitation de la carrière par l'exploitant du site, l'entreprise Le Foll, et décide d'attendre sa remise en conformité avant de se prononcer ...Un suivi sur un an est prévu...

Chauffage :



La commission souhaite faire, faire une estimation par l'ADEME afin de pouvoir réaliser des économies dans les établissements publics... Actuellement pour l'ancienne école primaire la consommation de fuel et de 1 000 euros par mois, de même que pour le local communal.

Par ailleurs, toujours dans un souci d'économie, la commission va afficher, dès le mois de septembre, une note de service dans les établissements concernés demandant à chacun une attention toute particulière quant à la fermeture des portes et fenêtres.

Ruissellements :



La CCPH (Communauté de Communes du Pays de Honfleur) demande de construire des talus afin d'améliorer et de limiter les écoulements d'eau de pluie. La commission signale que les nouveaux talus sont pris en charge par la CCPH alors que les busages sont à la charge de la commune. Un état des lieux sera effectué sur le terrain lors de la prochaine réunion de la Commission.